

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE, DES POSTES ET DE
LA TRANSFORMATION DIGITALE**

SECRETARIAT GENERAL

**AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC**

Projet e-Burkina



Burkina Faso
Unité – Progrès – Justice

Termes de référence

PROJET DE PRODUCTION ET DIFFUSION DE
RESSOURCES EDUCATIVES POUR LA FORMATION DES
JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI

Table des matières

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II. OBJECTIFS	4
III. RESULTATS ATTENDUS	5
IV. LIVRABLES ATTENDUS	5
V. METHODOLOGIE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	5
VI. DUREE DU PROJET	5
VII. PROFIL DU CONSULTANT	6
I. Intrants fournis par le bénéficiaire	7
II. Intrants fournis par l'Administration	7
VIII. FINANCEMENT DU PROJET	7

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La vision stratégique définit dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) était de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

Cette vision bâtie sur trois axes fondamentaux, plaçait en première position la réforme des institutions et la modernisation de l'administration publique. La réforme de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), intervenue en 2019 sous l'impulsion du Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (MJPEE) est en cohérence avec l'axe 1 du PNDES « réformer les institutions et moderniser l'administration »

Cette réforme répond à une volonté politique de pouvoir repositionner l'Agence comme un Service Public d'Emploi (SPE) moderne au cœur de toutes les politiques de promotion de l'Emploi au Burkina Faso. Cette nouvelle orientation a été matérialisée par un texte réglementaire à travers le décret n°2019-0567/PRES/PM/MJPEJ du 05 juin 2019 qui lui confère de nouvelles missions mieux adaptées à son rôle d'interface sur le marché du travail.

Les nouvelles missions assignées à l'ANPE se présentent comme suit :

- l'organisation d'un système d'intermédiation sur le marché du travail ;
- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des chercheurs d'emploi et des porteurs de projet d'auto-emploi ;
- la mise en œuvre des politiques actives du marché du travail ;
- l'offre de prestations diverses aux entreprises et aux partenaires.

Au regard de l'environnement dans lequel évolue l'ANPE, marqué par une forte concurrence et une évolution technologique, la mise en œuvre de ses nouvelles missions nécessite pour l'Agence d'adopter une approche d'intermédiation plus dynamique qui prend en compte la dimension technologique.

Ainsi, cette évolution technologique constitue un défi majeur pour la Direction Générale qui s'est fixée depuis 2019 une ligne directrice qui consiste à mettre en surface la digitalisation de l'ensemble des prestations de l'ANPE pour un horizon temporel de six (06) ans. Elle connaît un début effectif avec la mise en route de la plateforme digitale de recrutement inclusif développée par l'ONG néerlandaise IREMA-SE.

Cependant, les autres prestations telles que les formations, les entretiens-conseils, l'assistance aux demandeurs d'emploi dans l'élaboration des projets d'auto-emploi ne sont pas encore prises en compte.

Dans le but de rapprocher l'offre de prestations aux jeunes demandeurs d'emploi et de leur permettre d'acquérir des compétences à distance pour améliorer leur

employabilité et leur insertion, il s'avère nécessaire de produire des ressources éducatives adaptées et accessibles à distance. Ces ressources concernent :

- les formations à l'Entrepreneuriat ;
- les formations aux Techniques de Recherche d'Emploi (TRE) ;
- les formations aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) appliquées à la recherche d'emploi au profit des demandeurs d'emploi et des acteurs de l'économie informelle ;
- l'entretien -conseil et l'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi ;
- l'assistance à l'élaboration des projets d'auto-emploi au profit des porteurs d'idées de projet.

Pour se faire, l'ANPE bénéficie de l'accompagnement du projet e-Burkina, financé par la Banque Mondiale, pour conduire ce projet de production et de vulgarisation de ces ressources éducatives.

Les présents termes de références sont élaborés pour donner un aperçu global des objectifs recherchés dans ce projet de production et aussi faire ressortir les livrables attendus.

II. OBJECTIFS

1. Objectif global

L'objectif global du projet est de produire des ressources éducatives numériques au profit des demandeurs d'emploi.

2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit :

- Identifier et scénariser les contenus d'au moins 25 formations complètes selon les objectifs pédagogiques de l'ANPE et suivant les domaines ci-dessous :
 - de l'Entrepreneuriat
 - des Techniques de Recherche d'Emploi (TRE)
 - des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) appliquées à la recherche d'emploi au profit des demandeurs d'emploi et des acteurs de l'économie informelle
 - de l'entretien -conseil et l'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi ;
 - de l'assistance à l'élaboration des projets d'auto-emploi au profit des porteurs d'idées de projet.

- Concevoir des ressources pédagogiques enrichies (sous forme de MOOC) composées de multimédias (slides, notes de cours, exercices, images, audio, vidéo...) et de tests interactifs (QCM, Vrai-Faux, appariement, glisser-déposer, réponse courte ou calculée, texte à trous...) pour la

formation à distance correspondant aux formations identifiées et scénarisées ;

- Intégrer à la plateforme e-learning de l'ANPE et selon les règles de l'art l'ensemble des ressources conçues.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats suivants sont attendus :

- les contenus d'au moins 25 formations complètes selon les objectifs pédagogiques de l'ANPE et suivant les domaines sont identifiés et scénarisés ;
- des ressources pédagogiques enrichies (sous forme de MOOC) composées de multimédias (slides, notes de cours, exercices, images, audio, vidéo...) et de tests interactifs (QCM, Vrai-Faux, appariement, glisser-déposer, réponse courte ou calculée, texte à trous...) pour la formation à distance correspondant aux formations identifiées et scénarisées sont conçues ;
- l'ensemble des ressources conçues est intégré à la plateforme e-learning de l'ANPE et selon les règles de l'art.

IV. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables suivants sont attendus :

- un rapport de démarrage et de cadrage ;
- un plan détaillé des supports des différentes formations ;
- les ressources pédagogiques enrichies de chacune des formations en format numérique éditable avec les sources quand c'est possible ;
- les vidéos tutoriels (MP4) et les voix off (MP3) avec les sources ;
- La mise à jour de la plateforme e-learning de l'ANPE avec les ressources pédagogiques enrichies de chacune des formations ;
- un rapport final de la mission.

V. METHODOLOGIE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La méthodologie de mise en œuvre du projet sera détaillée par les consultants. Un agent de l'ANPE et un agent de l'ANPTIC participeront de bout en bout au processus de réalisation.

VI. DUREE DU PROJET

Le projet de production et diffusion de ressources éducatives numériques au profit des demandeurs d'emploi est prévu pour une durée de quatre (04) mois y compris les délais de validation.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra être un cabinet spécialisé dans la conception, développement de modules de formation en ligne (e- learning).

Il devra justifier de cinq (05) ans d'expérience et avoir réalisé au moins trois (03) marchés similaires en fournissant l'ensemble des justificatifs correspondants. Il devra disposer du personnel minimum comprenant ci-dessous :

Poste	Nombre minimum	Diplôme/spécialité	Années d'expérience	Nombre de projets similaires au même poste (10 dernières années)
Chef de projet :	01	<p>être titulaire d'un BAC+5 au moins (master) en ingénierie de la formation ou équivalent) ou en sciences de l'éducation (économie de l'éducation, formation des adultes, formation professionnelle, etc.) ou équivalent ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance de la problématique de l'emploi des jeunes ; - Disposer d'un diplôme universitaire ou un certificat dans le secteur du e-learning serait un atout ; 	10	3
Réalisateur	01	BAC + 3 en réalisation audiovisuelle - Avoir une spécialisation en réalisation des contenus e-learning serait un atout ;	05	3
Concepteur video learning	01	être titulaire d'un diplôme universitaire ou d'un certificat en conception des vidéos e-learning.	03	2

Le consultant se fera appuyer par un expert par formation ou module pour la production des contenus.

I. Intrants fournis par le bénéficiaire

Le maître d'ouvrage mettra à la disposition du soumissionnaire retenu :

- toute documentation jugée utile par le soumissionnaire retenu dont il dispose ;
- toutes les facilités d'accès aux informations souhaitées ;
- un agent qui intégrera l'équipe du soumissionnaire retenu pour une co-élaboration des livrables. Cet agent prendra part à toutes les étapes du projet ;

Il mettra également en place un comité de suivi, d'orientation du cabinet et de validation des livrables. Les projets de livrables seront soumis à ce comité pour validation.

II. Intrants fournis par l'Administration

L'administration mettra à la disposition du soumissionnaire retenu :

- la liste des données communes à partager ;
- toute la documentation jugée utile par le soumissionnaire retenu dont il dispose ;
- toutes les facilités d'accès aux informations souhaitées ;
- un point focal pour tout besoin d'information ;
- un agent de l'ANPTIC qui intégrera l'équipe du soumissionnaire retenu pour participer de façon effective à l'élaboration des livrables. Cet agent prendra part à toutes les étapes du projet ;

VIII. FINANCEMENT DU PROJET

Le financement de la mission est financé sur le budget du projet e-Burkina en sa composante 3.